



**le grand
huit**

réseau des écoles supérieures
d'art et de design publiques
de la Nouvelle-Aquitaine

VAE

**Validation des acquis
de l'expérience**

**Dossier de présentation
Session 2025–2026**



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**REGION
Nouvelle-
Aquitaine**



VAE – Session 2024-2025
 Daiana SENA, DNA Option Art
 Passage des diplômes, septembre 2025
 © ENSAD Limoges

Qu'est ce que la VAE ?

Le dispositif de validation des acquis et de l'expérience (VAE) permet aux personnes engagées dans la vie active de faire reconnaître leurs compétences professionnelles par un titre, un certificat de qualification ou un diplôme professionnel. La VAE constitue ainsi une quatrième voie d'acquisition d'une certification au même titre que les voies scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

Diplômes

Diplôme national d'art (DNA)

Option art ou design

valant grade de Licence

Il donne lieu à la validation de 180 crédits ECTS. Le DNA est validé au niveau 6 par la commission nationale de certification professionnelle.

– RNCP 37226

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37226/>

–

Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)

Option art ou design

valant grade de Master

Il donne lieu à la validation de 300 crédits ECTS. Le DNSEP est validé au niveau 7 par la commission nationale de certification professionnelle.

– RNCP 36752

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36752/>

Public concerné

Toute personne engagée dans la vie active peut s'engager dans cette démarche. La VAE est ainsi un droit ouvert à tous·tes, sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification.

Peuvent être concerné·es par une VAE :

- les salarié·es (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...);
- les non-salarié·es, travailleur·euses indépendant·es, membres des professions libérales ;
- les demandeur·euses d'emploi, indemnisé·es ou non ;
- les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale ;
- les agents publics titulaires ou non.

Les candidat·es doivent impérativement avoir une activité artistique et de création contemporaine en rapport avec le diplôme visé.

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de lieu de résidence. Une seule condition est exigée : le·la candidat·e à la validation des acquis doit justifier d'au moins une année d'activité en rapport direct avec la certification visée. Les activités prises en compte peuvent être exercées de façon continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel.

Une commission d'admission permet d'évaluer l'éligibilité des candidat·es retenu·es pour suivre un accompagnement pédagogique sur une année.

Accompagnement pédagogique

Les candidat·es retenu·es à l'issue de la commission de recevabilité sont accompagné·es collectivement et individuellement par deux enseignant·es référent·es, et ce jusqu'au passage du diplôme visé. Des éléments méthodologiques liés aux supports écrits qui accompagneront la présentation de leurs travaux plastiques seront développés. Les candidat·es seront également soutenu·es dans la préparation à la mise en espace de leurs travaux. Elles et ils bénéficieront d'un accompagnement individuel dans la démarche globale de VAE, en fonction de leurs besoins et de leurs parcours.

Deux enseignant·es artistes accompagnent chaque année le dispositif de la VAE. Des rendez-vous collectifs et individuels sur site à Pau (ÉSAD Pyrénées) et à Angoulême (ÉESI et École d'art de GrandAngoulême) auront lieu les premiers lundis de chaque mois pour la session 2025–2026.

Pour la session 2025–2026, Jeanne Pertriaux, artiste, designeuse, enseignante à l'École de GrandAngoulême et Jean-Paul Labro, artiste plasticien et vidéaste, enseignant à l'ÉSAD Pyrénées accompagneront les candidat·es.

Calendrier de la session 2025–2026

Ouverture des candidatures

lundi 1^{er} septembre 2025

en ligne www.le-grand-huit.fr/vae

> **formulaire de candidature**

Réunion collective d'information

lundi 6 octobre 2025 à 10h30

en visio

Date limite de dépôt du dossier de candidature

lundi 27 octobre 2025 à minuit

Commission de recevabilité

vendredi 7 novembre 2025

en visio

Accompagnement méthodologique

Des rendez-vous collectifs et individuels sur site à Pau et à Angoulême et/ou en visio :

lundi 5 janvier 2026 à Pau

lundi 2 février 2026 à Angoulême

lundi 2 mars 2026 à Pau

mardi 7 avril 2026 à Angoulême

lundi 4 mai 2026 à Pau

lundi 29 juin 2026 à Pau

Accrochage – Présentation et session de diplôme

du lundi 7 au mercredi 9 septembre 2026

à l'ÉSAD Pyrénées (Pau)

Coordination de la VAE

Le grand huit porte la procédure de VAE pour les écoles supérieures d'art et de design du réseau. À ce titre, la coordination générale du grand huit assure l'ensemble des échanges administratifs, affectations auprès des écoles amenées à délivrer le diplôme terminal, certificats requis et toute action nécessaire au bon déroulé de l'accompagnement.

Cet accompagnement se fait en articulation avec les écoles du réseau et leurs directions, auprès desquelles les candidat-es sont affecté-es par la commission de recevabilité pour le portage de leur dossier administratif et relations aux organismes financeurs. Hors ces affectations administratives, tout le suivi des candidat-es s'effectue dans le cadre d'un groupe et de suivis individuels basé pour cette session à l'ESAD Pyrénées sur le site de Pau. Deux sessions de travail collectif se dérouleront à Angoulême (ÉESI et École de GrandAngoulême).

> coordination@le-grand-huit.fr

Tarifs

Dépôt du dossier à la commission de recevabilité – 170 €

Inscription à l'accompagnement et procédure conduisant au diplôme – 2.000 €

Dans le cas où il est attesté que le candidat n'est pas en situation de bénéficier d'un financement par un tiers celui-ci acquitte un montant réduit fixé à 950 €



Diplômé-es

Session 2024-2025

DNA Option Art

Ellyn Aubin, Myriam Favaud,
Virginie Le Quéau, Daiana Sena,
Benjamin Stene

DNSEP Option Art

Alexandre Deron, If Matxikote,
Audrey Portrat, Nicolas Rouget,
Benjamin Sebbagh

Passage des diplômes, septembre 2025
© ENSAD Limoges

Le grand huit

réunit depuis 2017 les écoles supérieures d'art et design et les classes préparatoires publiques de Nouvelle-Aquitaine.

Placées sous la tutelle du ministère de la Culture, ces écoles préparent à entrer dans l'univers de la production artistique et de la culture.

Les écoles du grand huit accueillent des étudiant-es avec ou sans Baccalauréat et forment à une diversité de pratiques liées à tous les métiers de l'art, du design et de la création qui existent aujourd'hui.

Elles apportent les compétences qui permettront de créer les métiers de demain et favorisent l'insertion professionnelle des jeunes diplômé-es.

Classes préparatoires, formation initiale (licence, master et doctorat), formation continue, VAE, cours amateurs: les écoles du grand huit offrent, à tous les niveaux, des formations artistiques publiques accessibles à tous-tes et adaptées aux besoins de chacun-e.

www.le-grand-huit.fr